

Info-réseau

Journal d'information du Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Éditorial

Le réseau des habitants engagés pour un quartier à vivre.

1 901 - 2001. Voilà cent ans que le droit d'association existe, vingt ans qu'il est reconnu aux étrangers. Cette loi fondamentale, les Régies s'en sont saisies comme un véritable outil de démocratie locale et de développement. Elle leur a donné les moyens de réaliser pleinement la synthèse de deux projets fondamentaux : vivre un engagement associatif et s'engager dans l'économie solidaire.

Le Réseau mobilise les 140 Régies et leurs acteurs pour commémorer l'événement. La prochaine assemblée générale, moment institutionnel fort dans la vie de l'association, permettra de renforcer nos liens et de faire corps derrière les valeurs que nous partageons. En premier lieu la volonté d'être un réseau qui appartient aux habitants impliqués dans la vie des quartiers. Aussi bien dans l'association locale qu'au niveau national du Réseau, les décisions leur appartiennent. C'est le sens que donnent les Régies au label "grande cause nationale" attribué à la vie associative pour l'année 2001.

Pour renforcer le poids des habitants dans les décisions qui les concernent, le Réseau dispose de

séminaires présidents/directeurs, de stages acteurs, et maintenant de formation des bénévoles. Autant d'occasions de faire circuler la parole, les idées, les projets. À ces lieux concrets d'implication, s'ajoute l'engagement des Régies dans la réduction de la fracture numérique par la création d'un réseau inter et intra net. Nos associations qui regroupent des habitants, des bénévoles, des techniciens et des élus sont des lieux incontournables de démocratie locale. Elles témoignent de l'actualité, de la modernité et de l'utilité sociale de la Loi 1901 aujourd'hui.

Notre objectif ? Faire en sorte que la société civile acquière une juste place dans les mécanismes et dans les principes de décision. Faire en sorte que les habitants engagés pour un quartier à vivre participent à l'élaboration de la politique de la Ville.

Guy Dumontier,
président du CNLRQ

SOMMAIRE

2-3 *En direct* des Régies

La mobilité des habitants

4-6 **Zoom**

La vie associative dans les Régies de Quartier : du service à l'atelier citoyen

7 *En direct* du Réseau

◆ Fêtons la Loi 1901

◆ Assemblée générale du Réseau

◆ Vie des commissions

◆ Agenda

11-12 **Interview**

Parole à Edith Arnoult-Brill, Présidente du Conseil national de la vie associative (CNVA).



Robert Proença président de la Régie de Moulins-sud et Daniel Brouard, conseiller municipal.

Une des missions de la Régie : la mobilité des habitants

Mise à disposition de véhicules, ouverture d'un atelier couture sur le monde de la création, remise à niveau ou initiation à l'informatique : les Régies s'activent pour améliorer la mobilité des personnes en situation précaire.

◆ Point Mobilité

Association Régie de quartier de Saumur (49)

À Saumur, pour aider les personnes en situation précaire, la Régie a mis en place un point mobilité qui comporte 3 volets :

* **La mise à disposition de véhicules** (location de vélos, mobylettes, voitures)

Les personnes désirant souscrire à ce service le font par l'intermédiaire d'un organisme d'insertion sociale qui se porte garant auprès de la Régie.

Atelier mécanique de la Régie de Saumur



Le principe d'utilisation est simple : une caution et un prix de location symbolique de 10 F par jour. Durant toute la durée du prêt, l'organisme d'insertion et la Régie restent en contact pour accompagner l'utilisateur dans son parcours d'insertion. Chaque semaine les véhicules sont ramenés à l'atelier mécanique pour un état des lieux technique.

* **La sensibilisation au passage du permis de conduire**

Ce service gratuit prépare les jeunes à l'examen du code de la route. Il les aide à découvrir le sens de la règle et de la loi, à appréhender la route en tant qu'espace social, et à renforcer la confiance en soi pour réussir l'examen.

* **L'atelier mécanique**

Ce service est ouvert à tous, moyennant une cotisation

annuelle. Il permet à toute personne d'entretenir ou de réparer son véhicule à moindre frais, tout en profitant des conseils d'un mécanicien professionnel. L'objectif premier de son travail est avant tout de développer l'insertion professionnelle, l'échange de savoirs et la création de lien social.

En projet pour 2001 : une collaboration active, à plusieurs niveaux, avec l'ensemble des structures saumuroises d'insertion.

1. Entretien de leur parc mobilité
2. Entretien et réparation de leur outillage (tondeuses, tronçonneuses...)
3. Participation à la mise en place d'un esprit coopératif : investissements en commun, prêts. Le tout avec la volonté de donner aux personnels en insertion de véritables outils de plus haut niveau, nécessaires à leur apprentissage et à leur retour à une vie professionnelle classique.

◆ L'atelier d'utilité sociale

Eurequa, Régie de Quartier de Lyon 8^e (69)

L'atelier d'utilité sociale de la Régie a été inauguré en février 2001 et emploie 12 personnes. Le projet comprend deux volets.

— Le premier consiste à former les femmes aux gestes techniques de la couture. À travers l'apprentissage de la couture à la main, de la confection de patrons, de la coupe, de l'assemblage... les femmes apprennent à maîtriser les règles du monde du travail. Cette activité permet également de nombreuses visites d'expositions, des rencontres avec des professionnels (costumiers, stylistes...), des visites d'entreprises pour découvrir tous les aspects des métiers de la couture. Plutôt que la production industrielle, l'atelier vise à répondre à la demande d'une confection créative à échelle humaine. Il permet de nouer des relations et des partenariats avec les artistes, les compagnies théâtrales, les jeunes créateurs de mode dans une logique d'apprentissage, de découverte et d'échange.

— Deuxième volet : l'accompagnement social et professionnel. Pour chaque personne en fonction de ses besoins, des activités dites périphériques sont mises en place : remise à niveau en français, alphabétisation, initiation à l'informatique ou même formation plus poussée lorsqu'un projet professionnel se dessine.

Ce projet animé par la Régie est piloté, dans le cadre d'un comité de suivi partenarial, par des représentants des institutions (Plan local d'insertion par l'économique, Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Développement social urbain, Ville).

➔ Contact : Corinne Peritoire, 04 37 90 23 01, eurequa.lyon@cnlrg.org



◆ **Les Taco' vous changent la ville**
*Régie Services habitants
Beaumonts Ruffins –
Montreuil (93)*

Pour faciliter le déplacement des habitants des quartiers Bel Air et Grand Pêcher – très peu desservis par les bus – la Régie gère un service de proximité : les “Taco’”. Les Taco’ ont leur point de départ et d’arrivée à la Régie, ils permettent de relier le quartier aux accès bus et métro de la ville. Un Taco’ peut transporter jusqu’à 5 personnes. Pour l’utiliser, il suffit de passer à la Régie, de le réserver par téléphone ou de le héler dans les rues de Montreuil. Autre formalité : être en possession de la carte d’adhérent (10F) et d’un ticket Taco’ (10F). Dans tout Montreuil, les Taco’ roulent 7 jours sur 7.



On l’a lu dans la presse

A la Régie de Vénissieux : de nombreux projets.

... Mohamed Djilil, le Directeur de la Régie ne manque pas d’idées : développer l’escalade sur les tours, reconduire l’encadrement d’un atelier bricolage, mettre en place un marché nocturne une fois par semaine en été... Parmi ces projets, celui qui lui tient le plus à cœur, c’est “jardinier dans la ville”. En partenariat avec la DDTEFP, la Régie veut impliquer les habitants dans l’aménagement des halls d’entrée d’immeubles, faire pousser des fleurs et donner une autre perspective au béton...

Le Progrès de Lyon – 29/01/01

Champions du monde

... Les jeunes de l’atelier mosaïque de la Régie de quartier Eurequa de Pantin ont raflé le 1^{er} prix des 3^{èmes} rencontres internationales de mosaïque de Chartres. L’œuvre baptisée “l’expression dans la cité” sera installée dans le hall du 70, Parc des Courtillières à Pantin.

Canal – Mairie de Pantin - Mars 2001

Radios... solidarité

À l’initiative de la Régie de quartier “Bourges Nord Services”, deux classes de CM2 se sont mobilisées pour venir en aide aux jeunes Roumains qui manquent de médicaments. 32 élèves ont suivi avec assiduité les cours théoriques et pratiques prodigués par une équipe de Pharmaciens sans frontières sur l’usage des médicaments (identification, utilisation, prescription, posologie, réglementation, usage thérapeutique...).

Ils ont ensuite organisé une collecte de clichés radiographiques. Le fruit de cette collecte permettra l’achat de médicaments qui seront envoyés dans un village de Moldavie. Une action humanitaire, doublée d’une action écologique.

Les nouvelles de Bourges – Avril 2001

Emplois-Jeunes

Le bilan intermédiaire relatif au dispositif Emplois-Jeunes dans les Régies de quartier montre qu’en avril 2001, 156 activités ont été mises en place, correspondant à 303 postes créés et actuellement occupés.

Près de 30 % des jeunes embauchés sont sortis du dispositif, dont plus de 60 % en ayant trouvé un autre emploi ou une formation.

Actuellement, 11 Régies ont le projet d’une activité nouvelle, qui permettra la création de 18 postes Emplois-Jeunes. Ces projets concernent soit l’accès aux nouvelles technologies, soit la médiation, soit enfin le développement de services de proximité et d’échanges interculturels et intergénérationnels.

46 Régies n’emploient pas actuellement de jeunes sous contrat Emplois-Jeunes.

Les Régies de quartier ont développé trois champs d’activité :

- ★ le cadre de vie représente 55 % des activités et 42 % des emplois;
- ★ la médiation, 30 % des activités et 43 % des emplois;
- ★ l’environnement, 15 % des activités et 15 % des emplois.

Parmi les personnes en postes, 38 % sont des femmes et 62 % des hommes.

85 % sont issues du quartier de la Régie.

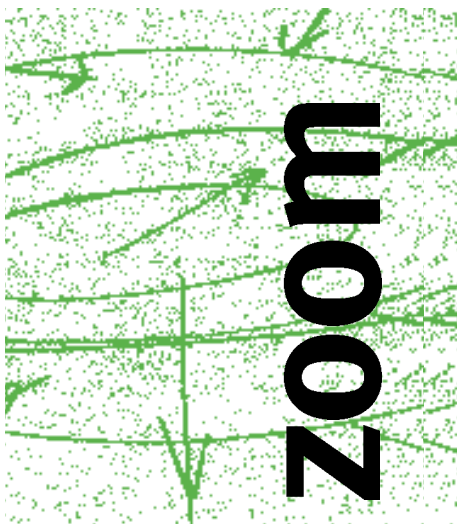
Les Régies emploient majoritairement des personnes (55%) ayant un niveau de qualification équivalent ou supérieur au bac (niveau IV). En effet, 32 % des jeunes déclarent avoir une qualification de niveau IV (bac), 15 % de niveau III (bac+2) et 7 % de niveau II (bac+4) ou plus.

30 % ont un niveau de qualification équivalent au CAP (niveau V) et 15 % de niveau collège (niveau V bis).

On constate une hausse du niveau de qualification des jeunes à l’embauche, qui s’explique par deux facteurs. D’une part, la nature des nouvelles activités développées par les Régies, telle que le multimédia, qui nécessite des compétences plus spécifiques. D’autre part, un certain nombre de services, comme les services de type médiation, ont pris une envergure telle qu’ils demandent un encadrement plus important et donc un niveau de qualification plus élevé.

NOUVELLE RÉGIE LABELLISÉE

◆ **Chambéry - Bellecombette (73)**



Du service à l'atelier citoyen

Les habitants des quartiers connaissent bien les Régies pour ce qu'elles produisent : un chantier de nettoyage des abords, de peinture ou de menuiserie. Ces activités sont la face visible d'une vie associative nourrie et animée par des bénévoles qui soutiennent l'implication des habitants dans le projet de la Régie. Exemples à Moulins, Tours et Vierzon.

Nul ne se soucie plus, à la Régie de quartier de Moulins-Sud, de savoir qui a été à l'origine de l'association. Les habitants ? Robert Proença, le président, a la sagesse de rappeler que tout a réellement commencé avec l'arrivée du directeur, Éric Marty. Les associations du quartier ? Indispensables aussi pour tisser immédiatement les liens. Le bailleur ? D'emblée, Moulins Habitat a su participer pour remplir le carnet de commandes de la Régie. La Mairie ? Aucun doute : la détermination de l'équipe d'André Périssol, Maire de Moulins, a été décisive.

Alors de la poule ou de l'œuf qui est le premier, finalement, peu importe : ces acteurs ensemble se retrouvent régulièrement dans les quatre collèges qui composent le conseil d'administration pour veiller au bon déroulement du projet associatif de la Régie.

« La Régie se démène pas mal pour les habitants, les emplois au service des habitants. Par des petits travaux, mais aussi moralement ». Alice, bénévole, ancienne de la chaîne chez Thomson, ne parle pas beaucoup, mais tout comme Anita qui anime l'atelier couture, quand elle a quelque chose à dire, elle est entendue. De même que madame Bernard, qui dit volontiers qu'il n'est pas né celui qui la fera taire. Et, de fait, avec ses mots crus et directs, elle interpellera les autres membres du CA, à plusieurs reprises au cours de notre entretien : qu'est-ce qui a été fait pour aménager les trottoirs et les rendre accessibles aux fauteuils des handicapés ? Pourquoi laisse-t-on les jeunes dégrader le travail des salariés de la Régie ?



L'association est un lieu de dialogue

La Régie de Moulins Sud propose des ateliers citoyens où chacun peut dire sa façon de voir le quartier, les mesures à prendre, les projets d'amélioration. Chacun en sort un peu bousculé mais satisfait : « On a l'œil dessus. On sait ce qu'on donne et on voit le résultat, et l'inverse est valable aussi » commente Daniel Brouard, adjoint au Maire, pour expliquer l'implication de la municipalité dans le fonctionnement quotidien de la Régie. Il sait que le coup de gueule de madame Bernard, il l'entendra tant que les petits travaux évoqués ne seront pas effectués. « Est-ce qu'il y aura bientôt de l'éclairage derrière le bâtiment E ? » Cette question-là est nouvelle. « Vous habitez dans le bâtiment E ? » « Non, je vous parle pour ma mère ! ».

Alors, patiemment, il prend note. « C'est l'avantage d'une discussion en petit

comité. L'espace de concertation créé par la Régie nous permet de recevoir des idées. C'est important que les gens disent ce qu'ils pensent. Ils voient des choses qu'on ne voit pas, et d'ailleurs, l'élu ne peut pas tout savoir ». Quelle différence avec les réunions de quartier ! La réunion de quartier est plus revendicative, il s'agit ici de participer pour prendre en compte les revendications émises. Dans l'atelier environnement, des questions sont soulevées, des réponses suggérées. Elles concernent la signalétique dans le quartier, le marquage d'un passage piétons ou l'aménagement de la place du marché. Ces travaux seront réalisés, d'autres resteront en suspens et il faudra expliquer pourquoi : site classé auquel on ne peut pas toucher, manque de crédits. Où se passerait cette discussion si l'atelier citoyen n'existait pas ?

L'association a été créée à partir de l'idée que les habitants peuvent être acteurs de leur vie quotidienne, projet qu'elle partage avec les autres Régies. Elle est unique dans l'Allier, peut-être parce qu'on a, ici, privilégié la prévention. Que fait la Régie ? La face visible de son activité saute aux yeux : le quartier est propre, c'est le travail quotidien des "petits hommes verts", salariés de la structure. Un rôle essentiel de l'association est de permettre à

Où se passerait cette discussion si l'atelier citoyen n'existait pas ?

des gens de travailler. Non seulement cela apporte un salaire, mais « quand la personne est salariée, c'est plus facile que de rester chez soi, seul, dans la précarité ». Cette activité économique est précieuse dans le quartier parce qu'elle rend perceptible une solidarité locale dont chacun voit immédiatement l'effet.

Les administrateurs de la Régie veulent d'abord assurer cette base économique solide. Mais c'est une étape sur laquelle ils fondent un projet, plus discret mais omniprésent : le développement citoyen. Cette démarche est plus difficile à décrire et les mots viennent moins facilement : l'adjoint au maire, le président et le vice-président se tairaient volontiers pour laisser parler les trois femmes. Mais celles-ci restent discrètes et préfèrent se ranger derrière le directeur pour entendre comment la Régie lie activité économique et projet social.

D'abord : être crédible

Le prochain chantier est exemplaire sur ce point. Après avoir fait preuve de la qualité professionnelle de ses intervenants en peinture au cours de chantiers très spécialisés, la Régie s'est vu confier par l'office HLM la réfection des soubassements. Elle confiera la réalisation des



De gauche à droite.
Alice Da Silva,
José Alonso
et Régine Bernard.

fresques à des équipes intergénérationnelles, d'hommes et de femmes du quartier, d'adolescents et de jeunes de moins

de 26 ans. La rentabilité économique qui conditionne habituellement les travaux de commande ne sera pas l'unique critère du chantier. On lui associera la rentabilité sociale. « Si la jeunesse se reconnaît dans ce qui est fait, elle respecte », martèle madame Bernard.

L'activité de la Régie pour créer du lien social ordinaire ne s'arrête pas à l'insertion individuelle par l'activité économique locale négociée avec ses partenaires. Le collège des associatifs au sein du Conseil d'administration témoigne d'une volonté de tisser un faisceau de partenariats locaux. Lorsqu'on parcourt le journal édité par la Régie – lequel n'a toujours pas de nom (faire participer les habitants demande quelquefois un peu de patience dans les décisions à prendre) – on est frappé par les liens tissés avec de nombreuses associations voisines. Ensemble, ces animateurs et ces bénévoles organisent la vie quotidienne avec les habitants de Champmilan ou de l'îlot Thonier. Avec sa voisine l'association "mosaïques", la Régie sert même de soutien à de plus petites ou plus récentes structures qui peuvent y trouver conseil ou appui.

À Tours, la Régie est sponsor de l'équipe de foot du quartier

Être crédible en qualité d'entreprise, être ouvert à la proximité sociale locale, les deux objectifs correspondent bien à ce qu'une Régie doit être aux yeux de Jean-Patrick Gilles, premier adjoint au maire de Tours en charge de la politique de la Ville et de la vie des quartiers, et vice-président de la Régie du quartier Sanitas. Prenant les rênes du secteur après les élections municipales de 1995, il a dû d'abord recentrer l'association sur une administration et une gestion saines, lui donner une légitimité (acquise grâce à l'appui du CNLRQ) et déminer quelques dossiers susceptibles de plomber son action. Cette phase se terminera prochainement par le changement des statuts de la Régie, l'écartant définitivement d'un fonctionnement type association para-municipale et des dangers de la gestion de fait. Est-ce pour autant un désengagement de

la municipalité ? « Bien sûr que non, mais il faut maintenant que cela soit porté par les habitants ». Jean-Patrick Gilles reste persuadé que s'il est aisé d'aligner quelques millions, « il est beaucoup plus lent de construire et d'élaborer la demande des habitants : l'échange compte pour beaucoup, je l'ai constaté encore récemment dans le relogement d'un centre social. Ecouter les usagers a été déterminant pour désamorcer un conflit naissant. Maintenant, la mairie a demandé à un architecte de travailler avec eux. Reste à trouver l'argent, mais l'essentiel est aujourd'hui acquis ». Pour asseoir cette vie associative sur la participation des habitants, Jean-Patrick Gilles dispose de l'expérience précieuse des conseils de quartier. Ceux-ci avaient tendance à ronronner jusqu'à sa proposition, toute bête dit-il, d'instaurer des réunions régulières, le deuxième vendredi de chaque mois, à 17 heures. Depuis, le conseil ne désemplit pas de projets qui émanent d'habitants. Il faudrait réaliser cette même transformation au sein de la Régie de Sanitas et dans ses relations partenariales avec toutes les instances actives dans le quartier.

À Vierzon, pour un bailleur, une vie associative intense est déterminante au même titre qu'une réhabilitation.

Ce partenariat associatif, est une dimension que l'on retrouve souvent autour des Régies. François Bryckaert, directeur de la SA HLM Berry Sologne (groupe Arcade) en fait un élément essentiel de sa stratégie de reconquête du quartier d'habitat social de Vierzon. « Nous impliquer dans la vie associative locale, à la Régie et dans d'autres



Administrateur de la Régie, François Bryckaert sait que l'emploi est une valeur inestimable et lorsqu'il participe au Conseil d'administration c'est autant pour œuvrer à l'insertion des habitants les plus éloignés de l'emploi que pour impliquer ceux-ci dans les liens durables de la vie du quartier. Et pour viser cet objectif, il faut un puzzle de pièces toutes utiles mais dont aucune n'est suffisante. Bien sûr, à 450 logements ne correspondent pas 450 emplois créés, mais les progrès sur ce quartier pourtant très difficile sont notables depuis cinq ans.

Faire en sorte que les habitants participent davantage reste toutefois un objectif prioritaire. Et là réside une contradiction délicate ; Pour motiver les habitants et leur

« Bénévoles et professionnels réunis pour coller au projet associatif »

permettre de s'impliquer dans la vie associative, monsieur Bryckaert estime nécessaire l'intervention d'un professionnel. Mais il se demande, dans le même temps, si trop de professionnalisme n'empêche pas l'implication des bénévoles. Contradiction que, sans doute, seul un collectif de partenaires associés peut lever !

A Moulins, à Tours, à Vierzon on connaît l'importance des réunions directeurs/présidents ou des Stages Acteurs organisés au plan national. C'est là que les habitants prennent la dimension de leur implication associative et que la nécessaire intervention des professionnels s'efface pour laisser place à la participation. Aussi, lieux de concertation rassemblant habitants, bénévoles, professionnels et élus, les Régies de quartier ne seront pas les dernières à marquer d'une pierre le centenaire de la loi 1901. Avec leurs partenaires du quartier et leurs consœurs du réseau, elles montreront comment elles rendent vivante cette liberté fondamentale de s'associer, et comment elles transforment leur environnement.



L'entrée de la Régie de Moulins-Sud

structures, c'est déterminant au même titre que la réussite d'une réhabilitation ou que l'entretien régulier du parc immobilier. Confier une mission à une Régie, ce n'est pas se défaire d'une responsabilité sur des habitants. C'est s'impliquer, à leurs côtés, dans la transformation de leur environnement ».



LE PRINTEMPS DES QUARTIERS... UN AN DÉJÀ, ET VOILÀ LES ACTES !

Il y a un an se tenaient à Paris les Troisièmes rencontres européennes des Régies de quartier. Ce fut le temps de la fête, des rencontres,

des échanges mais aussi celui des débats, des forums et des engagements.

Pour commémorer cet anniversaire, pour faire vivre ce Printemps au-delà d'une saison, pour se ressaisir des questions posées, des réponses avancées, le Comité national vient de publier les actes de ces rencontres nommés : *Forums & débats*.

65 pages pour revivre cet événement mais avant tout pour permettre aux habitants de poursuivre les discussions, aux Régies d'illustrer leur engagement dans l'économie solidaire et la vie associative, aux partenaires de garder une trace symbolique et déterminante de leur collaboration aux côtés des militants salariés et bénévoles du mouvement des Régies de quartier.

→ Pour se procurer les Actes, s'adresser au CNLRQ : accueil@cnlrq.org



GUIDE DE LA PROFESSIONNA- LISATION DES MÉTIERS DE LA MÉDIATION

Le guide *Régies de quartier : professionnaliser les métiers de la médiation* est paru et a été diffusé dans les Régies. Il est l'aboutissement de la démarche de mutualisation des pratiques menées dans

le cadre du chantier de professionnalisation de la médiation coproduite par le CNLRQ depuis 1999. Ce guide, qui a pour vocation d'être un outil de travail, dresse un état des lieux des pratiques professionnelles des salariés médiateurs opérant sur le terrain et permet de mieux définir les métiers de la médiation.

Le chantier de la professionnalisation se poursuit : en 2001, le CNLRQ travaille avec l'Alpa à la mise en place de formations qualifiantes pour les médiateurs et avec le Ceméa d'Aubervilliers à l'organisation d'une formation pour les responsables de service médiation.

→ Prix unitaire : 60 FF, commande au CNLRQ

Hommes & Migrations, revue bimestrielle indépendante éditée dans le cadre de l'Adri, est avant tout un instrument au service de la rencontre des cultures. Le numéro 1231 de mai-juin 2001 porte sur "les mélanges culturels" et développe des

thématiques telles que : "les cultures incertaines des jeunes issus de l'immigration", "musiques des quartiers, musiques du monde", "politiques culturelles locales d'intégration et échanges culturels internationaux"...

→ Pour commander ce numéro :
e-mail : info@adri.fr,
tél : 01 40 09 69 19.
150 pages, prix public : 70 francs (+ 7 francs de port).
Prix en vous recommandant du CNLRQ : 60 francs (port offert).

AGENDA

◆ Mai 2001

Samedi 5, Dimanche 6

- Rencontres Acteurs IV 1^{er} module à Fameck (57)

Samedi 12

- CA du CNLRQ à Paris (75)

Lundi 14

- Journée de

regroupement des Présidents et des Directeurs des services de médiation

Lundi 14, Mardi 15, Mercredi 16

- Stage accompagnants socioprofessionnels à Paris (75)

Semaine du 21

- Stage secrétaires-accueil à l'Île de La Réunion (97)

◆ Juin 2001

Vendredi 1^{er}

- Réunion plénière du Syndicat employeurs (SNPERQ)

Samedi 9, Dimanche 10

- AG du CNLRQ à Montalieu-Vercieu (38)

Samedi 16, Dimanche 17

- Rencontres Acteurs IV 2^e module à Lannion (22)

Vendredi 22, Samedi 23

- Anniversaire Loi 1901 : portes ouvertes dans les Régies

Du 27/06 au 10/07

- Manifestations exceptionnelles dans les Régies de La Réunion (97)

Samedi 30,

Dimanche 1^{er} juillet

- Rencontres Acteurs IV 3^e module à Paris (75)

La Loi 1901 a 100 ans et plus d'une liberté dans ses articles... Fêtons-la ensemble!

Vendredi 22 et samedi 23 juin 2001

Les Régies de quartier
ouvrent leurs portes



«Viens voir mon quartier, viens voir ma Communauté d'habitants®»

La Loi 1901, réalité juridique pour chacune des Régies et pour le CNLRQ, est aussi une réalité de la pratique de l'économie solidaire et de l'engagement concret des bénévoles et des salariés dans les quartiers. Le Réseau se doit d'en communiquer les tenants et les aboutissants aussi bien en interne qu'en externe. En interrogeant les acteurs du Réseau sur les effets et les manques de cette loi, il s'inscrit dans la dynamique participative à nouveau mise à jour le 15 avril dernier lors du Printemps des quartiers. Ainsi les 22 et 23 juin, partout en France et en Outremer, les Régies sont invitées à fêter la réalité de leur vie associative, les nouvelles perspectives de cette Communauté

d'habitants® et l'engagement des bénévoles et des salariés "pour un quartier à vivre".

L'opération Portes Ouvertes, c'est :

- ◆ S'ouvrir aux autres;
- ◆ Réunir les salariés et les bénévoles, favoriser l'échange entre eux d'une part et entre eux et les autres visiteurs d'autre part;
- ◆ Organiser un débat, un forum, ou une discussion, un atelier autour de la Loi 1901 et son complément de 1981 portant sur la liberté d'association des étrangers (dont on fête le vingtième anniversaire);
- ◆ Inviter les partenaires, les élus, les politiques, les chefs d'entreprise, les autres acteurs de la ville, les militants associatifs, les médias et avant tout les habitants à se rendre aux Portes Ouvertes et à participer aux activités.
- ◆ Capitaliser les activités, les contributions, les visites par des écrits, des photos, des vidéos, des enregistrements sonores et participer ainsi à la constitution du "Puzzle associatif des Régies", élément visible de la Communauté d'habitants® qui sera valorisé sous la forme d'une production à l'automne par le CNLRQ.
- ◆ Pour les Régies qui sont reliées à INTERNET et davantage encore pour celles qui développent un Pôle Multimédia, participer à un grand forum interactif qui reliera l'ensemble des Régies lors de deux sessions exceptionnelles le 22 juin de 15h à 18h et le 23

juin de 11h à 15h.

- ◆ Relancer la dynamique du Printemps des Quartiers et la récurrence des thématiques abordées lors des Troisièmes rencontres européennes en s'appropriant le contenu des débats, forums et en poursuivant les échanges, en diffusant les actes, en projetant le film...

Les 22 et 23 juin, les Régies peuvent proposer :

- ◆ de faire la fête
- ◆ de débattre, de discuter
- ◆ d'amener de nouveaux habitants à s'engager à leur côté ou auprès des associations partenaires
- ◆ d'ouvrir des forums interactifs
- ◆ à la presse de découvrir les habitants et leur quartier.

Cette manifestation nationale permettra aussi au Réseau de s'exprimer sur la Loi 1901, les questions qui résultent d'une pratique au quotidien de l'engagement citoyen (crédit-temps et statuts pour les bénévoles, formation, quota de représentation des associations...) et fournira la matière à un outil unitaire de représentation et de valorisation du travail bénévole et militant des acteurs du Réseau avant la fin de l'année.

Les 22 & 23 juin

**Entrez... le Réseau est ouvert !
Regardez la Loi 1901 s'épanouir dans les quartiers.**

➔ Affiche, programme, dossier de presse : demander Christophe Leroux au CNLRQ cleroux@cnlrq.org

“Communauté d’habitants®”

Formation des bénévoles - bénévoles formés... Engagés pour un quartier à vivre

Avec la tenue d’un Séminaire Présidents Directeurs en décembre dernier à Paris (mémoire sur simple demande auprès du CNLRQ), le Réseau a inauguré la première phase du programme expérimental de formation des bénévoles, suivi d’une session de formation limitée pour le moment à l’Île-de-France. Ce programme co-financé par La Fondation Canal + et le Conseil Régional de l’Île-de-France a pour ambition de capter de nouveaux bénévoles, de fournir aux militants les moyens de faire entendre

leur voix, notamment au sein des instances associatives et auprès des partenaires, et de renforcer leur appartenance à un mouvement populaire d’importance. Cette première session qui s’est déroulée à Vernouillet, en partenariat avec le Centre social qui prêtait ses locaux, a remporté un certain succès. Bien que cette journée se soit déroulée un samedi d’avril, pendant les vacances, une douzaine de personnes, tous âges confondus, hommes et femmes, a participé activement à ce premier cycle qui portait sur le montage de projet associatif, d’une part, et les problèmes rencontrés lorsque l’on s’engage dans une association, d’autre part. Elles sont appelées à se réunir de nouveau. Les nombreuses questions qui en ont résulté vont permettre d’affiner le programme global. Il est à noter que pour la plupart des participants, la notion d’appartenance à un grand mouvement populaire divers et puissant leur était étrangère



et a suscité un vif intérêt, bien que les questions liées au territoire et à la proximité demeurent une préoccupation majeure. Ces deux moments constituent une première étape d’un projet qui s’inscrit dans la durée.

→ Pour tout renseignement : demander Stéphane Laure au CNLRQ slaure@cnlrq.org

Les 100 ans d’une Loi de liberté face aux 10 ans de pratique d’un projet associatif de terrain

La Régie de quartier de Poitiers Inser’sud célèbre son dixième anniversaire et commémore le Centenaire de la Loi 1901. À cette occasion, les bénévoles, les salariés et les partenaires s’interrogeront sur le projet associatif de la Régie dix ans après ses débuts, favorisant ainsi une lecture moderne et concrète de la Loi 1901. S’engager pour son quartier par un investissement personnel

et collectif est le challenge permanent des bénévoles et des salariés de la Régie. Exigeants dans la gestion et ouverts dans la prise en compte des évolutions, les acteurs de la Régie font vivre depuis 10 ans les valeurs de l’engagement associatif dans une économie solidaire. Aujourd’hui, un nouveau challenge s’impose à eux : amener d’autres habitants, parfois éloignés du monde associatif, à s’engager à leurs côtés. C’est l’une des priorités de ces festivités qui se dérouleront en deux temps : les 22 et 23 juin avec les Portes Ouvertes et le 2 septembre dans le cadre de la fête de quartier. De nombreuses activités vont rythmer ces journées : atelier-débat, projections de travaux filmés, animation de forums virtuels, repas de fête...

Pour tenter d’analyser le chemin parcouru et d’appréhender l’avenir, la Régie accueille un étudiant de l’Université d’Evry (IUP Aménagement et développement territorial – option : métiers de la ville), Gabriel Auxéméry, qui, tout en se consacrant à son mémoire “Pratiques d’une économie solidaire en regard du développement local : exemple et spécificités d’une Régie face aux nombreux dispositifs de la ville (contrat de ville, Dsq, ...) sur un territoire donné”, porte un regard sur les valeurs fondatrices d’une Régie et leur mise en pratique au quotidien et dans la durée. Enfin, ce double anniversaire sera l’occasion de dynamiser le Pôle Multimédia “Cybernet” et de l’engager dans le projet du Réseau “Communauté d’habitants®”. Inser’sud.poitiers@cnlrq.org

COMMISSION GLOBALISATION

Concernant le développement Nord-Sud, le CNLRQ poursuit son engagement dans le programme du PPDU (Programme prioritaire développement urbain). Ainsi, dans le cadre du projet "La maîtrise de la ville",

des représentants d'associations de Bobo-Dioulasso (Burkina) gérant des services urbains de collecte des déchets seront accueillis début juin par plusieurs Régies et invités à l'AG. Cette visite répond à plusieurs objectifs :

- ◆ Favoriser les échanges sur les pratiques en matière de gestion urbaine de proximité,
- ◆ Approcher les méthodes de travail d'une Régie avec les

partenaires associatifs et institutionnels sur le territoire pour répondre à la demande locale et pérenniser la création d'emplois,

- ◆ Découvrir le développement associatif d'une Régie, l'articulation du travail bénévoles/salariés et, en participant à l'AG du CNLRQ, le fonctionnement démocratique du réseau des Régies de quartier.

9 et 10 Juin 2001 – Assemblée Générale du CNLRQ

L'Assemblée Générale du CNLRQ se tiendra les 9 & 10 juin prochains à Montalieu (38) et rassemblera 150 personnes, présidents, directeurs et administrateurs des Régies. Ces deux journées d'échanges et de convivialité représentent un moment fort dans la vie du réseau. Au-delà du bilan approfondi de l'année écoulée, les discussions porteront sur l'évolution de son environnement politique, social et économique, et sur les perspectives des activités des Régies, les réponses qu'elles devraient apporter aux besoins des quartiers, la situation de l'emploi, la place des habitants dans une vie citoyenne de proximité.

Cette année, l'AG sera le point de départ d'une grande consultation des Régies pour la mise en place d'une orga-

Mobiliser ou remobiliser l'ensemble des acteurs du réseau sur un projet politique commun.

nisation du Réseau "en région". Le but est de faire fonctionner les structures politiques dans une proximité plus grande tout en conservant l'unité du réseau et ses valeurs. Dès son origine, le réseau a privilégié les relations de proximité : la rencontre inter-Régies, la connaissance mutuelle, l'échange des pratiques et la mutualisation des expériences, l'accompagnement et le soutien entre Régies.



— la rencontre "en direct entre acteurs" quels qu'ils soient, fait partie de la culture du Réseau, de son histoire et de son identité.

— La demande des Régies est forte d'avoir un lieu de parole et d'échange qui soit plus accessible, qui permette ces rencontres et cette connaissance mutuelle sans exiger trop de disponibilité.

Les ateliers de l'AG débattront des missions du Réseau qui sont transversales à toutes les Régies, des responsabilités du national, et de ce qu'il est possible de réaliser à une échelle locale.

Il reviendra au Conseil d'administration, issu de cette Assemblée, d'organiser la consultation dans les Régies, d'en faire la synthèse et de proposer une organisation nouvelle qui sera approuvée à l'AG de 2002. Cette opération ambitieuse a pour but de mobiliser (ou de remobiliser) l'ensemble des acteurs du Réseau sur un "projet politique" qui leur soit commun.

A l'issue de l'AG, le Réseau rendra public un communiqué dans lequel il fera part de son analyse de la Loi 1901, des attentes et positions qui en résultent.

Outre le suivi du plan de formation annuel, la Commission formation a plusieurs chantiers en cours :

- ◆ la poursuite de la professionnalisation des métiers de la médiation (voir page 7);
- ◆ l'analyse des besoins en formation des Emplois-Jeunes et une réflexion sur la pérennisation des nouveaux services (voir page 3);
- ◆ l'appui au développement de la formation professionnelle dans les Régies de quartier qui permettra à terme aux salariés une qualification reconnue. Ce projet, programmé sur plusieurs années, verra 2001 consacrée à l'analyse des besoins des Régies en matière de formation ;
- ◆ la refonte du stage "Secrétaires", qui sera organisé en fin d'année 2001.
- ◆ le suivi du dispositif "formation des bénévoles".

La Commission formation se réunit le 31 mai 2001.

INFO-RÉSEAU

Directeur de la publication Guy Dumontier.

Secrétariat de rédaction Cécile Clavier

Rédaction Clotilde Bréaud,
François Hannyoy, Stéphane Laure,
Christophe Leroux, Pierre Metel
et Christiane Royer.

Illustrations Albert.

Maquette Patricia Chapuis.

Imprimeur LFT, Montreuil.

Numéro de dépôt légal 91/0322.

Abonnement 80 F (pour 4 numéros) .

**Comité National de Liaison
des Régies de Quartier**

47-49, rue Sedaine 75011 Paris.

Tél. 01 48 05 67 58 **Fax** 01 48 05 38 67

e-mail cnlrq@wanadoo.fr

Site www.cnlrq.org

Syndicat employeurs

1. Amélioration du régime obligatoire de prévoyance

Le 20 avril, une amélioration sensible a été apportée au régime de prévoyance obligatoire pour le personnel non cadre des Régies de quartier. La *garantie incapacité* est incorporée dans le régime obligatoire.

Les partenaires sociaux ont signé l'avenant N°4 à l'accord collectif national professionnel Régies de quartier du 12 avril 1999, applicable au 1er juin 2001.

La décision d'améliorer le régime de prévoyance avait été prise à l'unanimité par l'Assemblée Générale du Syndicat Employeurs le 2 décembre 2000. Elle a fait l'objet d'une négociation entre les partenaires sociaux et l'Aggr Prévoyance, institution désignée par les partenaires et chargée de gérer le régime.

Le régime obligatoire, mis en place au 1^{er} février 2000, porte pour l'essentiel sur une garantie de maintien du salaire en cas d'arrêt de travail consécutif à une maladie ou à un accident, professionnel ou non, pris en charge par la sécurité sociale, durant deux périodes de 30 jours (30 jours à 90 % et 30 jours à 66,66 %).

Au-delà, seules les indemnités sécurité sociale sont versées au salarié malade. Avec la garantie incapacité, le maintien de salaire brut est maintenu à 70 % pendant une période maximale de 3 ans, y compris pour les salariés effectuant moins de 200 heures par trimestre. La cotisation globale passera de 0,79 % à 1,02 % répartis à raison de 70 % à la charge de l'Employeur, soit 0,71 % du salaire brut et 30 % à la charge du salarié, soit 0,31 % du salaire brut. Le coût supplémentaire (0,23 %) est pris en charge exclusivement par l'employeur.

2. Grille de classification en négociation

La négociation sur le projet de grille de classifications pour les habitants salariés des Régies de quartier se poursuit entre les partenaires sociaux. Elle porte toujours sur la première partie relative aux classifications proprement dites.

À l'issue de la séance du 13 février 2001, le projet initial présenté par la délégation du Syndicat Employeurs a fait l'objet d'une actualisation tenant compte de la négociation.

Il comporte un tableau des emplois et des critères de classification dans 6 catégories : Opérateurs de quartier; Opérateurs de proximité; Employés de Régie de quartier; Agents de maîtrise et Agents fonctionnels; Personnels d'encadrement, Assistants Techniques de Régies de quartier; Directeurs de Régie de quartier, Responsables de la Délégation Générale du Comité national des Régies de quartier.

Les appellations nouvelles de métiers par rapport à celles existant dans les entreprises traditionnelles émanent de la volonté commune des partenaires. Quant aux critères de classification, ils sont repris en 7 catégories : Dénomination; Niveau Échelon et coefficients; Type d'activité; Degré d'autonomie; Responsabilité; Formation professionnelle de base; Missions.

Cette négociation se déroule dans le même esprit constructif qui a prévalu tout au long des précédentes négociations, tant pour l'accord collectif national que pour le régime de prévoyance.

La prochaine séance se tiendra le vendredi 1^{er} juin.

Jean Claude Tapin,

Président du Syndicat National Professionnel des Employeurs Régies de Quartier.



Centenaire de la Loi 1901 : Info-réseau interroge Edith Arnoult-Brill, présidente du Conseil national de la Vie associative (CNVA), instance de consultation auprès du Premier Ministre.

Info-réseau - Pour le réseau des Régies de quartier, l'économie solidaire est une valeur centrale. Quelle place cette notion prend-elle dans la Loi 1901 ?

Edith Arnoult-Brill - Depuis une quinzaine d'années, on assiste à une entrée en économie des associations qui affirment ainsi leur attachement au sens et aux valeurs de la troisième voie, celle de l'économie solidaire. Elles produisent une plus-value sociale, pédagogique, culturelle indispensable dans la vie quotidienne. Cela ne signifie pas pour autant que la Loi 1901 doit évoluer puisqu'elle permet aux associations de développer des activités de nature économique. D'autres statuts, dans le champ de l'économie sociale et solidaire peuvent recueillir cette nouvelle dynamique. Sur ce point, le CNVA s'attend à être saisi pour avis par le Premier Ministre.

IR : Vous pointez que le fait primordial de l'association c'est de réunir des personnes autour d'un projet.

E A-B : Ce qui prime dans l'acte de naissance d'une association, c'est son projet inscrit dans ses statuts. Le capital humain est essentiel dans l'initiative associative dont il reste la valeur fondamentale. Et pas seulement le bénévolat ! Associer tous les acteurs au projet est une exigence constante des dirigeants qui doivent être vigilants pour résister à la banalisation – type entreprise – qui ferait des salariés des “mercenaires du projet”. Le mode de production des associations est spécifique parce qu'il signifie l'engagement volontaire de tous les acteurs. C'est ce qui imprime la cohésion sociale essentielle aujourd'hui au sein même de l'association.

IR : Ce serait la nouvelle utilité sociale des associations ?

E A-B : Au sein de l'association comme dans ses relations de partenariat, entrer en synergie, s'ouvrir l'esprit au projet de l'autre, trouver corps à une logique de territoire : ces attitudes font des associations des plates-formes de concertation pour le développement social. On ne

peut plus considérer la personne comme seul usager d'un service, objet cible d'une démarche. La logique de proximité s'impose dans toutes les structures que je rencontre jusqu'aux politiques publiques. Mais de là à en faire un dogme, il y a un pas que le CNVA ne franchit pas.

IR : C'est le danger de l'institutionnalisation ?

E A-B : Le CNVA émettait dix critères pour définir l'utilité sociale. Ils ont été utilement réduits à cinq dans son Avis de 1995. C'est dire que les choses évoluent vite et que dessiner les contours d'un label d'utilité sociale est une entreprise complexe. Parmi les 1800 associations déclarées d'utilité publique par exemple, on trouve des types très différents et certaines qui existent depuis plus de 100 ans.

IR : Alors on ne touche pas au texte fondateur ?

E A-B : Le droit de s'associer a fait la preuve de sa pertinence, c'est une liberté publique fondamentale. Si les années 80 ont vu un nécessaire rappel à la rigueur, on ne peut faire payer à la loi les dérives commerciales de certains. L'Etat doit jouer son rôle de censeur et donner des signes positifs forts plutôt que d'encadrer sans cesse

Entrer en synergie, s'ouvrir l'esprit au projet de l'autre, trouver corps à une logique de territoire.

d'avantage cette liberté. N'oublions pas que la Loi 1901 est une loi libérale. Au lieu de continuer à complexifier les choses en délégations, concessions, etc., réapprenons à écrire ensemble un projet partagé.

C'est ce que nous apprennent ces associations de la nouvelle génération telles que les Régies de quartier. Elles créent les conditions d'échange de parole et de compétences dans un sens profond de transformation sociale. Elles respectent un fonctionnement interne privilégiant la participation des habitants avec les bénévoles, les techniciens et les élus. Cette organisation est un élément de modernité de la Loi 1901 et sur ce point de la démocratie interne, les associations en général peuvent profiter du centenaire pour dépoussiérer leurs habitudes.

IR : Alors, vive la Loi 1901 ?

E A-B : Troisième voie, troisième millénaire, la Loi 1901 permet encore d'innover. L'événement doit nous pousser à réinstaller dans nos fonctionnements cette culture du contrat interne. Démarche qualité et déontologie ne doivent pas influencer les seuls actes de gestion ou de production mais l'ensemble des relations dans une association, dans ses partenariats et dans son impact sur son environnement. L'événement centenaire doit servir à cette nouvelle révolution.